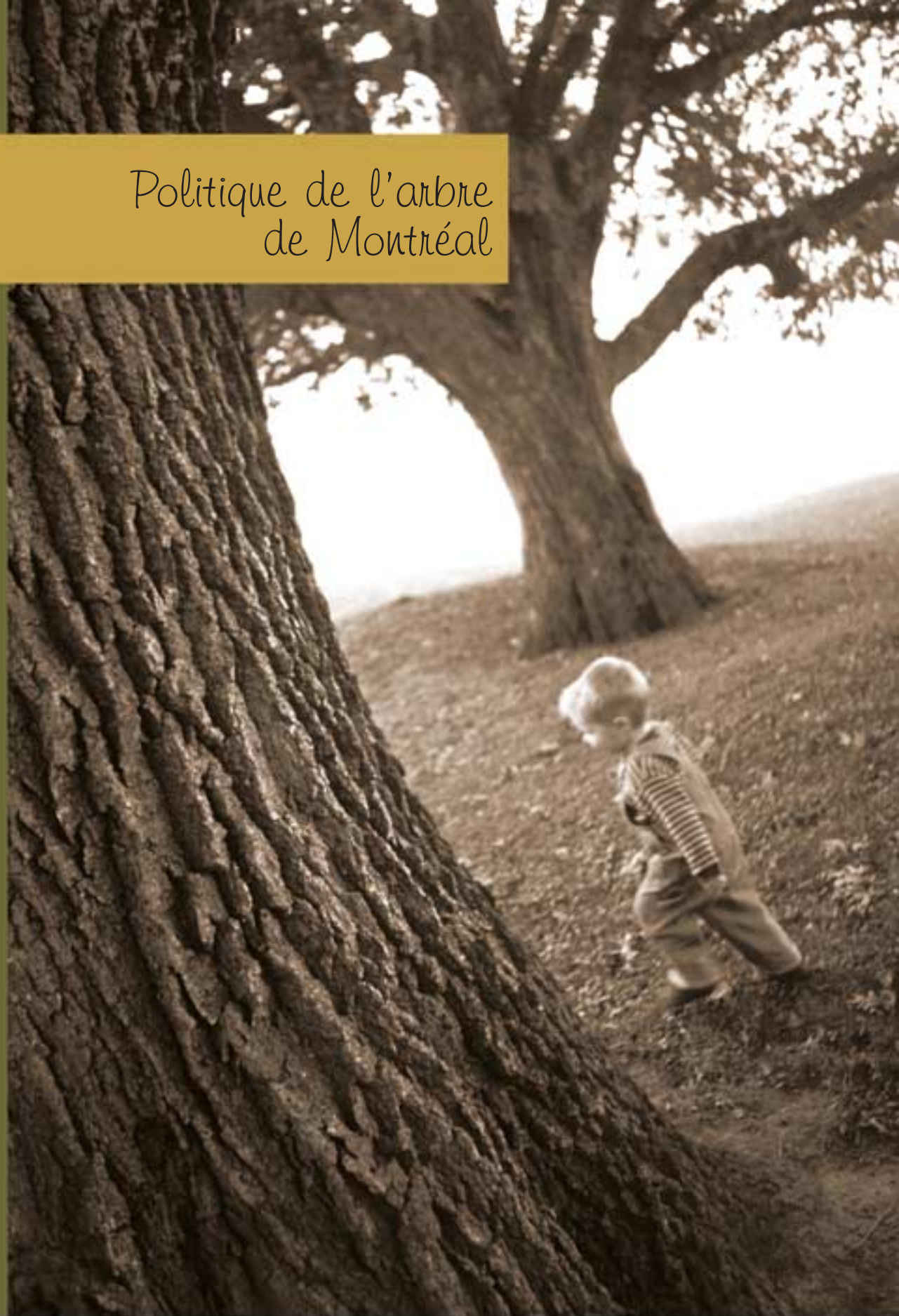


Politique de l'arbre
de Montréal



Imprimé au Canada

Dépôt légal
Bibliothèque nationale
2^e trimestre 2005

ISBN-2-7647-0501-8

An English version of this document is available
on request or on the City of Montréal website at
www.ville.montreal.qc.ca/PolitiqueArbre



La *Politique de l'arbre* répond à un engagement
pris au Sommet de Montréal



Imprimé sur du papier recyclé



Car il était impossible de n'être pas subjugué par la beauté de ces jeunes arbres en pleine santé.

Jean Giono, *L'homme qui plantait des arbres*





MESSAGE DU MAIRE

Je suis heureux de vous présenter la *Politique de l'arbre de Montréal*, un élément clé pour faire de notre métropole un leader en matière de développement durable.

Ce nouvel outil s'ajoute à d'autres dont nous nous sommes dotés au cours des derniers mois dans le but de valoriser le patrimoine vert de Montréal : Plan d'urbanisme; Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels; Politique du patrimoine; Plan stratégique de développement durable; sans oublier la planification stratégique du développement et de la mise en valeur des réseaux vert et bleu, sur laquelle nous travaillons.

Les arbres ont-ils leur place en ville? Bien sûr que oui! Colorant le paysage de nos rues, assainissant l'air que nous respirons, faisant obstacle au bruit et filtrant la lumière provenant des éclairages artificiels, les arbres rendent vivant notre environnement et contribuent, de façon exceptionnelle, à la qualité de vie caractéristique de Montréal et qu'on nous envie. Il suffit d'imaginer un instant Montréal sans arbre pour comprendre ce que nous perdrons à ne pas prendre soin de ce patrimoine.

Si les fondateurs de Montréal ont choisi leur site, entre autres, pour la qualité des arbres et le potentiel d'exploitation qu'ils représentaient, aujourd'hui nous avons le devoir de nous demander ce qu'il faut faire pour préserver et améliorer notre capital arboricole. Quels que soient leur âge ou l'endroit où ils poussent, au bord des rues ou dans les parcs, tous nos arbres méritent notre attention et notre respect. C'est dans cette perspective que nous nous engageons à mettre en œuvre notre politique. En tant que propriétaire et gestionnaire de cet important patrimoine, la Ville de Montréal entend, en effet, montrer la voie et faire preuve de leadership dans l'entretien et le développement de cette richesse collective.

Les Montréalais tiennent à leurs arbres, c'est pourquoi nous ne craignons pas de faire appel à eux – résidents, entreprises, institutions et organismes – pour qu'ils exercent, eux aussi, leurs responsabilités.

La *Politique de l'arbre* nous éclaire sur les gestes et les actions à poser, collectivement et individuellement, pour nous assurer et assurer aux générations futures de vivre dans une métropole où la verdure a ses droits. Il nous revient à nous toutes et tous d'y donner suite.

Le maire de Montréal,

A handwritten signature in black ink, which reads "Gérald Tremblay". The signature is fluid and cursive, written over a white background.

Gérald Tremblay



MESSAGE DE MADAME FOTOPULOS

C'est avec joie et fierté que je dépose aujourd'hui la toute première *Politique de l'arbre de Montréal*, outil essentiel à la coexistence, enfin pacifique et fructueuse, entre arbres et humains sur notre territoire.

«L'homme est un arbre qui marche», dit un proverbe africain. L'arbre serait donc un homme immobile? Moins objet que sujet, acteur plus que témoin de notre vie en ville, l'arbre, être vivant, est d'abord un partenaire, un voisin incontournable avec lequel il nous faut composer, négocier et nous entendre au bénéfice de tous. Nous le soignons et il nous soigne. Nous lui rendons et il nous rend la ville viable. En somme, nous assurons notre survie réciproque. Le maltraiter, le contraindre, l'éliminer, serait, disons-le une fois pour toutes, écologiquement suicidaire!

Complément de la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels adoptée en novembre 2004, cette vision nouvelle axée sur la préservation et le développement du patrimoine arboricole montréalais propose donc un partage à la fois plus équitable mais, surtout, plus efficace entre tous les «habitants» de notre écosystème urbain.

Protéger l'arbre citoyen, soutenir sa croissance et sa multiplication – en particulier dans les arrondissements du centre densément construits – préserver et/ou recréer une certaine continuité du couvert sylvestre entre les différents secteurs de la ville, épauler et harmoniser l'intervention des arrondissements sur leur territoire, informer, sensibiliser et impliquer tous les citoyens dans la sauvegarde et l'épanouissement de cet allié à la fois vital et hautement symbolique, voilà l'objectif fondamental de cette politique qui fera de Montréal une cité authentiquement «verte».

Après avoir consulté les citoyennes et citoyens de la métropole, nous vous présentons le fruit, tant attendu, de notre travail. Nous devons maintenant collectivement, administrations publiques de la Ville et des arrondissements, résidentes et résidents, assurer la bonne application de cette politique mais, surtout, veiller à la protection et au bon développement de notre capital arboricole. Nous avons la responsabilité de maintenir une forêt urbaine saine afin que les générations futures bénéficient de la qualité de vie à laquelle elles ont droit.

La responsable du mont Royal, des espaces verts et bleus, des parcs,
des Muséums nature de Montréal et de la condition féminine

Helen Fotopulos
Membre du comité exécutif

TABLE DES MATIÈRES

<i>Avant-propos</i>	
L'arbre en ville, une responsabilité et un plaisir collectifs	9
1. <i>L'arbre en ville</i>	
Un compagnon inestimable	11
2. <i>L'arbre en ville</i>	
Un portrait général	14
3. <i>L'arbre en ville</i>	
Une problématique à régler, un défi à relever	16
4. <i>L'arbre en ville</i>	
Quatre objectifs à atteindre	17
5. <i>L'arbre en ville</i>	
Actions municipales	18
5.1 <i>L'arbre public et la responsabilité collective</i>	18
5.2 <i>L'arbre privé et la responsabilité citoyenne</i>	24
5.3 <i>L'arbre tant public que privé : les actions plus globales</i>	26
<i>Conclusion</i>	
Tous unis autour de l'arbre	29
Remerciements	30





Avant-propos

L'arbre en ville, une responsabilité et un plaisir collectifs



De tous les êtres vivants, les arbres sont ceux qui vivent le plus longtemps et qui atteignent les plus grandes dimensions.



L'arbre urbain représente le calme, l'endurance et l'harmonie dans un monde de vitesse et d'intense activité.

Janvier 1998. Montréal est la proie d'une pluie verglaçante intense et dévastatrice. Catastrophés, les Montréalais voient les arbres ployer et casser sous un manteau de glace beaucoup trop lourd pour eux. Partout, du fleuve Saint-Laurent à la rivière des Prairies, un même constat : par milliers, les arbres sont gravement mutilés.

Des êtres vivants et fragiles

Ce triste épisode a marqué les esprits. Les Montréalais ont alors vu toute la fragilité d'êtres vivants pourtant plus grands et durables qu'eux : les arbres ne sont pas éternels. Sensibilisés à leur sort, les citoyens comprennent que dans la vie de tous les jours, les arbres plantés en ville subissent de nombreuses agressions. En effet, le milieu urbain offre aux arbres des conditions de vie extrêmes, dont un climat plus chaud en été, la pollution du sol par le sel de déglacage en hiver ainsi que des blessures causées par le déneigement et le manque de civisme.

Que d'avantages !

Les Montréalais ont pu aussi mesurer leur attachement aux arbres, et pour cause ! Ces végétaux donnent personnalité et charme à une ville, et il suffit d'imaginer un instant les rues et les espaces publics de Montréal dénués d'arbres pour saisir l'immense monotonie qui habiterait la ville ! Certes, le couvert arboricole donne une grande richesse au paysage montréalais, mais il procure aussi de nombreux autres avantages. Par exemple, en plus d'attirer et d'abriter les oiseaux et d'autres animaux, l'arbre fournit de l'ombre et de l'intimité, assainit l'air et augmente même la valeur d'une propriété !

Une richesse à protéger

Au cours des dernières années, l'arbre montréalais est devenu un patrimoine vivant à respecter et dont il faut prendre soin. Il est devenu l'affaire de tous, et il n'est pas rare que les Montréalais manifestent leur solidarité contre un projet injustifié d'abattage d'arbres.

Fruit d'un travail concerté entre les arrondissements et divers services corporatifs, la présente *Politique de l'arbre* a été élaborée dans le but de rassembler les Montréalais autour d'une passion commune. Elle confirme que l'arbre, composante importante du patrimoine vert de Montréal, est un être vivant, une richesse à protéger et à développer.



Un outil pour tous

Avec la *Politique de l'arbre*, l'administration municipale affirme sa vision et pose un autre jalon pour le développement et la mise en valeur du patrimoine vert de Montréal. Cette politique propose une série d'outils et d'actions qui permettront à tous et chacun (employés municipaux, citoyens, partenaires institutionnels ou associatifs, grands propriétaires fonciers, etc.) de contribuer à la préservation de l'arbre montréalais.

- **Pour le citoyen (individu, entreprise, institution ou autre)**

Mieux informé et sensibilisé relativement à la réglementation concernant l'abattage, aux arbres à privilégier en fonction des lieux, aux règles d'entretien des nouvelles plantations, etc., le citoyen pourra contribuer plus activement à la préservation et au développement du patrimoine arboricole de Montréal.

- **Pour la Ville et ses arrondissements**

Les arrondissements prendront avantage à utiliser de nouveaux outils de gestion de l'arbre urbain, avec le soutien de la Direction des sports, des parcs et des espaces verts. Ces outils leur permettront de planifier et d'encadrer les interventions sur les arbres du domaine public et d'assurer le développement à long terme du capital arboricole.



La vision de la *Politique de l'arbre*

Accorder à l'arbre sa juste place au cœur de l'urbanité montréalaise pour se donner une ville verte, plus agréable et en meilleure santé

La *Politique de l'arbre* place l'arbre au cœur de l'urbanité montréalaise dans le but d'assurer à la métropole un avenir viable et durable, de soutenir le caractère identitaire de son paysage ainsi que d'améliorer la qualité des milieux de vie.

Composante importante du patrimoine vert de Montréal, l'arbre urbain est non seulement un être vivant, il est aussi un voisin et un allié. Dans le respect de l'intérêt collectif, il importe à tous et chacun (élus, employés municipaux, citoyens, partenaires institutionnels, etc.) de le respecter, de le protéger et de soutenir sa croissance et sa multiplicité.

En ce sens, à titre de fiduciaire, l'administration municipale s'engage à réaliser toutes les actions nécessaires pour assurer le développement et la pérennité de son riche patrimoine arboricole et pour faire de Montréal une ville réellement verte, plus agréable et en meilleure santé.





1. L'arbre en ville

Un compagnon inestimable



Qu'entend-on par arbre urbain et patrimoine arboricole ?

Un arbre urbain peut aussi bien appartenir à un boisé naturel ou à un massif qu'être planté isolément.

Le patrimoine arboricole comprend :

- Les arbres de juridiction municipale, situés le long des rues, dans les parcs aménagés et dans les places publiques;
- Les arbres des propriétés privées, soit les terrains résidentiels, institutionnels, commerciaux et industriels.



Des arbres qui parlent de nous...

- Le drapeau du Canada est orné d'une feuille d'érable, symbole de force et d'union.
- Les armoiries de Montréal sont entourées d'un rinceau de feuilles d'érable gris qui représente la bonne entente entre les communautés montréalaises.

L'arbre joue un rôle essentiel dans la ville. Il apporte nature et poésie dans un environnement fait de béton et de pierre. Plus encore, il nous donne l'assurance qu'il est possible de s'y développer de façon harmonieuse.

Un symbole de vie...

L'arbre urbain symbolise la vie, dans toute sa force et sa fragilité. Sa nature cyclique marque le passage des saisons et représente la vie en pleine évolution.

Arbre de la connaissance, arbre généalogique, symbole national ou souvenir d'enfance, les arbres font aussi partie de notre imaginaire individuel et collectif. Ils s'inscrivent dans un paysage humain chargé d'histoire et de souvenirs. À ce titre, ils font partie de notre patrimoine architectural, paysager et culturel.

L'arbre est aussi un puissant symbole poétique. Nous aimons nous comparer aux arbres qui sont capables de vibrer sous le vent, de se courber dans la tempête et de résister aux épreuves du temps. Et lorsqu'un arbre tombe, nous y voyons la preuve que, malgré sa solidité, l'arbre doit, tout comme nous, se soumettre à des forces plus grandes.

... et un être vivant !

L'arbre est un être vivant, et non une simple pièce de mobilier urbain. Voilà pourquoi il est si triste de voir un arbre abattu.

L'arbre naît, vit et meurt. Comme les autres êtres vivants, il peut être victime de maladies, parfois de mauvais traitements. Il a un cycle de vie et des exigences vitales. Il doit s'adapter au milieu dans lequel il vit. En ville, il doit aussi composer avec l'action directe de l'être humain.

Aussi, pour demeurer en santé, l'arbre doit-il être intégré dans un environnement favorable. Par-dessus tout, il doit être entouré de respect et de soins attentifs. C'est à ce prix que les Montréalais pourront préserver et développer leur patrimoine arboricole.





Quelques chiffres ...

- Un arbre mature pourrait fournir à quatre personnes leur ration quotidienne d'oxygène (Fondation canadienne de l'arbre - FCA).
- Un arbre moyen absorbe environ 2,5 kg de carbone par année (FCA).
- Un érable à sucre d'environ 30 cm de diamètre préleverait dans l'environnement, pendant une saison de croissance, une bonne quantité de métaux lourds, à savoir : 60 mg de cadmium, 140 mg de chrome, 820 mg de nickel et 5 200 mg de plomb (*Georgia University*).
- Un arbre en santé peut capter 7 000 particules en suspension par litre d'air (FCA).
- Un arbre mature peut prélever plus de 450 litres d'eau dans le sol pour ensuite les rejeter dans l'air sous forme de vapeur d'eau (FCA).
- La présence d'un arbre près des maisons et des édifices peut réduire de 30 % les besoins en climatisation (*Michigan State University, Urban Forestry*).
- Situé en milieu résidentiel, un arbre augmenterait la valeur des maisons de plus de 18 % (*US Forest Service*).
- Le territoire montréalais, excluant les municipalités reconstituées en 2006, compte approximativement 675 000 arbres publics (arbres de rue, terrains boisés de la Ville et arbres dans les parcs – excluant les parcs-nature), pour une valeur d'environ 700 millions de dollars.

Pour chaque arbre, de nombreux bienfaits

L'arbre urbain procure de nombreux bénéfices aux êtres humains qui évoluent dans son entourage. Voici les principaux :

Structure le paysage

- Met en valeur les bâtiments
- Fait ressortir les monuments architecturaux et sculpturaux
- Donne du caractère à une artère
- Renforce l'orientation dans la ville

Améliore la qualité de l'environnement

- Assainit l'air en diminuant la quantité de gaz carbonique produit par les automobiles, le chauffage et les usines, et en produisant lui-même de l'oxygène
- Rafraîchit l'air par ses vapeurs d'eau
- Contrôle les eaux de ruissellement et maintient le sol en place
- Abrite une faune diversifiée
- Procure de l'ombre et des sons
- Sert d'écran sonore le long des routes bruyantes
- Diminue la réflexion lumineuse en interceptant les rayons solaires ainsi que les éblouissements produits par les phares des véhicules et les réverbères
- Influence la circulation de l'air (brise-vent)
- Capte les poussières

Contribue à la vie de quartier

- Participe à l'identité et à la qualité des quartiers
- Constitue une échelle intermédiaire entre les grands bâtiments et les piétons
- Trace une frontière végétale entre des lieux aux usages différents
- Procure de l'intimité
- Accroît la qualité de vie et le sentiment de paix
- Contribue à la socialisation et à la réduction du stress – deux facteurs qui entraînent, indirectement, une baisse de la criminalité dans les quartiers défavorisés
- Attire de nouveaux résidents
- Offre une source d'inspiration et de création

Offre une valeur économique

- Donne de la valeur aux propriétés
- Attire les entreprises qui sont à la recherche d'un milieu de vie de qualité pour leurs employés
- Fait économiser les coûts de chauffage et de climatisation

Joue un rôle patrimonial

- Témoigne, par son âge, son port ou son emplacement, du patrimoine et de l'identité culturelle et historique
- Rappelle au citoyen l'histoire de sa ville

Les arbres et nous, une histoire commune

Les arbres nous accompagnent depuis des temps immémoriaux, puisqu'ils étaient déjà présents sur Terre il y a 60 millions d'années. Au fil des siècles, l'espèce humaine a intimement lié l'arbre à sa vie en l'utilisant pour s'abriter, se nourrir ou se protéger.

Pendant longtemps, les arbres ont été appréciés principalement pour leur utilité. Les villes européennes ne comptaient que des arbres fruitiers, surtout présents dans les jardins de la noblesse et des communautés religieuses. En Amérique du Nord, les arbres avaient surtout une valeur marchande, et les fondateurs de Montréal ont été séduits par la forêt mixte, à forte dominance de feuillus, qui s'étendait sur l'île et dans la plaine environnante. Les érablières à caryer et les chênaies boréales, situées, entre autres, sur le mont Royal, constituent des attraits qui ont par la suite été associés à la ville.

C'est au XIX^e siècle que Montréal s'est paré de ses premiers parcs et, par conséquent, de ses premiers arbres urbains. La création du champ de Mars, du Jardin du gouverneur, puis de grands parcs comme le parc du Mont-Royal et le parc La Fontaine a consacré cette tendance.

Au XX^e siècle, le frère Marie-Victorin a inauguré le Jardin botanique qui a contribué à nourrir la passion des résidents de l'île de Montréal pour les arbres. Dans les années qui ont suivi, des programmes de plantation ont été mis sur pied. Ainsi, un inventaire mené en 1960 sur le territoire de l'ancienne ville de Montréal faisait état de près de 120 000 arbres. Un second inventaire, effectué de 1989 à 1991, montait ce total à 432 000 arbres, dont 128 000 arbres de rue.





2. L'arbre en ville Un portrait général



Les arbres de rue les plus fréquents à Montréal

Érable argenté
Érable de Norvège
Févier inerme
Frêne de Pennsylvanie
Micocoulier
Orme de Sibérie
Tilleul à petites feuilles

À Montréal, l'arbre est l'élément naturel dominant du paysage. Ainsi, des hauteurs, la métropole offre un panorama des plus attrayants. Le tracé des rues est surmonté par le feuillage des arbres qui les sillonnent et, de place en place, des bosquets d'arbres et des boisés marquent l'emplacement de places publiques ou de parcs.

Une richesse à cultiver...

Les Montréalais reconnaissent ce paysage vert comme une richesse. Toutefois, pour être préservé et entretenu, le patrimoine arboricole nécessite des soins particuliers. En effet, les arbres plantés en milieu urbain sont soumis à des pressions importantes qui mettent souvent en péril leur santé et, dans bien des cas, leur survie.

Une telle situation est d'autant plus préoccupante que la forêt urbaine ne peut se régénérer d'elle-même. C'est dire que les arbres ayant survécu pendant plus de cent ans dans le centre-ville montréalais ont une valeur inestimable et un caractère patrimonial indiscutable!

... mais encore mal connue

À l'heure actuelle, Montréal ne possède pas de vue d'ensemble de son patrimoine arboricole et de l'état dans lequel il se trouve. La connaissance et les méthodes de gestion de l'arbre en ville, tout comme les enjeux et les préoccupations, diffèrent selon les arrondissements.

Cependant, on connaît assez bien les menaces et les pressions qui mettent en péril la vie des arbres. Il faut savoir que les arbres urbains se trouvent dans un environnement très différent de celui de leur milieu d'origine. Ceux qui souffrent le plus de ces conditions difficiles sont les arbres de rue. Les multiples agressions et contraintes qu'ils subissent ont pour conséquence principale de réduire considérablement leur croissance et leur longévité.

Voici quelques pressions et agressions subies par l'arbre urbain montréalais :

• Diminution du rythme de plantation

En raison de contraintes budgétaires, le nombre d'arbres plantés sur le territoire montréalais a été considérablement réduit au fil des ans. Sans une bonne gestion qui améliorera l'espérance de vie des arbres, Montréal ne pourra pas maintenir ses acquis.





• Infestations majeures

Un manque de diversité des essences arboricoles sur le territoire pourrait augmenter le risque d'infestations ou d'épidémies. Ainsi, au milieu du siècle dernier, la maladie hollandaise de l'orme a tué quelque 30 000 ormes américains sur le territoire montréalais. À l'heure où les échanges internationaux se multiplient, des infestations et des épidémies de la même ampleur sont susceptibles de survenir plus facilement, menaçant sérieusement de décimer le patrimoine arboricole montréalais si rien n'est fait pour le diversifier.

• Blessures

Les arbres sont fréquemment endommagés, soit par négligence au cours de travaux de construction, d'aménagement ou d'entretien, soit par manque de civisme. Ces blessures peuvent écourter leur vie ou leur être fatales. Bien que des mesures compensatoires existent dans plusieurs arrondissements, elles sont rarement appliquées en raison de contraintes légales.

• Abattages injustifiés

Il arrive que des citoyens exercent des pressions sur les gestionnaires et les élus municipaux dans le but de faire couper des arbres publics. En l'absence d'une politique précise, des arbres sont alors abattus sans raison valable. À cela, s'ajoutent les abattages d'arbres du domaine privé qui sont effectués sans permis, souvent par simple méconnaissance.

• Envahissement des infrastructures publiques

Trop souvent, les infrastructures publiques (électricité, gaz, aqueduc, égout, téléphone, câble, éclairage, panneaux de signalisation, etc.) et les outils de visibilité (enseignes et panneaux commerciaux, etc.) sont installés sans tenir compte des arbres et de leurs besoins vitaux, ce qui affecte sensiblement leur croissance et leur espérance de vie.

• Méconnaissance des arbres remarquables

Les arbres remarquables sont des témoins privilégiés de notre histoire. Certains d'entre eux, tant du domaine public que privé, sont menacés de disparition, en l'absence d'une reconnaissance ou de mesures de sauvegarde appropriées.





3. L'arbre en ville Une problématique à régler, un défi à relever



Un travail déjà entamé : la sensibilisation

Depuis des dizaines d'années, la Ville de Montréal invite les Montréalais à prendre conscience de l'importance des arbres urbains. Par exemple, le Jardin botanique de Montréal consacre 40 hectares aux espèces d'arbres capables de croître en ville. Depuis 1996, la Maison de l'arbre diffuse de l'information sur l'arbre, son utilité et le fonctionnement de l'écosystème forestier. Enfin, chaque année, la Ville invite massivement la population à fleurir et à arroser la base des arbres plantés en trottoir.

La gestion du patrimoine arboricole nécessite une connaissance détaillée des arbres en ville. Combien sont-ils? Quel est leur état de santé? Quelle est leur répartition en classes d'âges? Où sont-ils situés?

À l'heure actuelle, la Ville de Montréal et les divers arrondissements ne peuvent répondre que partiellement à ces questions puisque l'inventaire de ce capital arboricole est incomplet. En général, il existe un grand besoin d'information sur sa composition ainsi que sur les moyens à adopter pour l'entretenir et l'améliorer. Cette problématique peut se résumer de la façon suivante :

- La Ville de Montréal et les arrondissements n'ont pas tous les outils leur permettant de bien connaître leurs arbres et les problèmes qui les touchent;
- L'information et la sensibilisation relatives aux arbres sont à améliorer, tant chez le citoyen que chez le gestionnaire municipal.

Le défi est donc de se doter d'une vision et d'une gestion efficace des interventions relatives aux arbres.



4. L'arbre en ville Quatre objectifs à atteindre



Une méthode à privilégier : la biodiversité

Parmi ses nombreux avantages, la plantation d'essences d'arbres variées :

- Apporte volume, structure, couleurs et matières à un paysage;
- Réduit le risque d'hécatombe en cas d'épidémie;
- Améliore la viabilité des arbres;
- Diminue les besoins d'entretien et de remplacement et, par conséquent, entraîne des économies.

Pour pouvoir croître en nombre et vivre plus longtemps, les arbres urbains exigent un travail à long terme. En collaboration avec les citoyens, la Ville de Montréal s'engage à ce que l'arbre et la forêt urbaine continuent à occuper une place de choix dans le paysage montréalais. Ainsi, pour les prochaines années, elle se fixe les objectifs suivants :

- Concevoir et fournir les outils nécessaires à la définition d'une vision à long terme;
- Établir des règles et des pratiques de protection, de gestion et d'entretien appropriées et soutenir la recherche appliquée;
- Accroître les plantations, selon le principe du bon arbre au bon endroit, dans le but d'augmenter le capital arboricole de Montréal;
- Augmenter l'information, la diffusion et la sensibilisation afin de responsabiliser tous et chacun – citoyens, employés municipaux, partenaires institutionnels et associatifs, grands propriétaires fonciers, etc. – à l'égard de la protection du patrimoine arboricole montréalais.



5. L'arbre en ville

Actions municipales



La pépinière municipale : pour une production de qualité

La pépinière de la Ville de Montréal a pour rôle de fournir les arrondissements en arbres de qualité supérieure, adaptés aux conditions urbaines.

Reconnue pour sa longue expertise en horticulture, elle contribue également au rayonnement de la Ville de Montréal auprès des institutions, des pépinières privées et des autres municipalités.

Tous, nous partageons une responsabilité à l'égard des arbres urbains, soit celle de leur assurer une vie longue et en santé. Pour remplir pleinement et efficacement ses devoirs dans ce domaine, la Ville de Montréal devra se doter d'un certain nombre d'outils et, dans un premier temps, concentrer ses soins sur l'arbre de rue puisque les principaux intervenants municipaux le désignent comme un sujet préoccupant.

Cette section décrit les actions de la Ville et de ses arrondissements en matière d'arbres urbains selon trois axes : l'arbre public, l'arbre privé et les autres actions d'ordre général touchant autant l'arbre public que l'arbre privé.

5.1 L'ARBRE PUBLIC ET LA RESPONSABILITÉ COLLECTIVE

L'arbre public est une composante du patrimoine arboricole. Il est situé le long des rues, ainsi que dans les parcs aménagés et les places publiques.

Ce sont les arrondissements qui ont la responsabilité de planter et d'entretenir les arbres publics, notamment les arbres de rue et ceux situés dans les grands parcs et les parcs locaux.

Pour sa part, la Direction des sports, des parcs et des espaces verts offre son soutien aux arrondissements dans l'accomplissement de leurs tâches. En plus de mener des recherches sur l'arbre et de faire profiter ses partenaires de son expertise, elle a le mandat de donner une vision d'ensemble à la gestion de l'arbre public montréalais.

Enfin, la Ville de Montréal se doit d'agir en gestionnaire exemplaire dans tous les projets et travaux qui touchent directement ou non l'arbre, qu'ils soient menés par la Ville seule ou avec des partenaires. À cet effet, la Ville de Montréal s'engage à augmenter le nombre d'arbres plantés dans tous les grands projets et les travaux publics qu'elle entreprendra.



Un outil de base pour les arrondissements : le plan arboricole

Action 1 : chaque arrondissement de Montréal élaborera son plan arboricole, en collaboration avec la Direction des sports, des parcs et des espaces verts.

Échéance : 5 ans maximum.

Le plan arboricole constitue le principal outil de planification et de gestion de la *Politique de l'arbre*. Il doit encadrer toutes les interventions relatives aux arbres publics.

Dans un premier temps, la Direction des sports, des parcs et des espaces verts produira le *Guide d'élaboration d'un plan arboricole* afin d'appuyer les arrondissements dans l'élaboration de leurs plans.

Puis, les arrondissements élaboreront leur plan arboricole en deux étapes. Étant donné la gravité et l'ampleur des problèmes qu'ils connaissent, la priorité sera accordée aux arbres de rue. Par la suite, l'arrondissement pourra traiter des arbres situés dans les parcs et les places, près des réseaux cyclables, sur les terrains en friche, etc.

Enfin, l'arrondissement pourra soumettre ce plan à la consultation publique dans le but de sensibiliser les citoyens à l'importance de l'aménagement arboricole de son territoire et d'obtenir l'adhésion de tous.

Le plan arboricole pourrait aussi s'appliquer à des secteurs précis de Montréal, comme l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal. Il est à noter que cet arrondissement fera l'objet d'un plan de mise en valeur qui intégrera et harmonisera les outils législatifs et réglementaires que lui confère son nouveau statut. Ce plan comprendra aussi les orientations définies par le nouveau Plan d'urbanisme ainsi que les politiques sectorielles récemment élaborées par la Ville ou en cours d'élaboration, tels la Politique du patrimoine, la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels, le Plan de transport, le Plan stratégique de développement durable, la *Politique de l'arbre*, etc.

Un premier pas à faire : l'inventaire des arbres publics


Action 2 : chaque arrondissement de la Ville de Montréal élaborera un inventaire détaillé des arbres publics sous sa juridiction (excluant les boisés), en collaboration avec la Direction des sports, des parcs et des espaces verts.

Échéance : 3 ans maximum.

La réalisation de cet inventaire constitue la première étape d'élaboration du plan arboricole. L'inventaire visera en priorité les arbres de rue, étant donné la gravité et l'ampleur des problèmes que ces derniers connaissent.

Cet outil de base, mis à jour régulièrement, permet de bien comprendre la composition (essence, emplacement, âge et envergure) et la qualité (état de santé, valeur, valeur de remplacement, historique des interventions et des plaintes, etc.) du patrimoine arboricole de l'arrondissement. Cela est capital pour établir des stratégies d'intervention telles que l'abattage des arbres morts ou dangereux, le remplacement des arbres abattus, le programme d'entretien, la planification des ressources d'entretien, l'évaluation des essences choisies en fonction des lieux et l'établissement du programme de plantation.

Pour sa part, la Direction des sports, des parcs et des espaces verts établira une plateforme informatique commune afin de favoriser l'échange d'information et d'obtenir un portrait global des arbres du territoire montréalais. Un document établissant les principaux paramètres à considérer pour l'obtention de ce portrait global sera aussi élaboré par la direction.



Le plan arboricole : pour préparer la ville verte de demain

Le cadre

Le plan arboricole est le premier volet d'une stratégie de végétalisation qui met en place un outil de planification et de gestion de l'ensemble de la végétation (arbres, arbustes, fleurs vivaces et annuelles) d'un territoire urbain désigné. Il s'agit d'un concept nouveau et élargi de la végétation urbaine et de son rôle dans les paysages urbains actuels et d'hier.

À Montréal, il est primordial d'investir dans la réalisation de plans arboricoles pour assurer le maintien d'un patrimoine qui vaut plusieurs centaines de millions de dollars. Ces investissements permettront de réduire les importants frais récurrents liés, notamment, à la perte et au remplacement des arbres publics dans les premières années qui suivent leur plantation.

Dans le cas précis de la présente *Politique de l'arbre*, le plan arboricole ne concerne que les arbres publics situés dans les emprises des rues.

L'approche

Le plan arboricole est basé sur une approche systémique d'inventaire ainsi que sur une analyse des composantes végétales et urbaines et de leurs interrelations.

L'élaboration de ce plan ne peut se réaliser que par le travail concerté d'une équipe multidisciplinaire (ingénieur forestier, arboriculteur, architecte paysagiste, urbaniste...) et multisectorielle (planificateur, gestionnaire).

Les produits

À partir d'une analyse exhaustive des problématiques et des enjeux touchant la végétation, cette démarche met en forme un plan d'aménagement et de gestion de la végétation, duquel découlent divers programmes d'intervention :

- Programme de plantation (nouvelles plantations et remplacement);
- Programme d'entretien (élagage, fertilisation et traitement phytosanitaire);
- Programme de communication (sensibilisation et éducation).

Les objectifs

- Mettre en place les conditions assurant la croissance, la santé et la longévité de la végétation, notamment l'arbre.

Comment? En favorisant, entre autres, la diversité et la répartition des espèces, ce qui aura pour effet de réduire les dangers d'infestation ou de maladie, tout en préservant l'équilibre des paysages.

- Utiliser la végétation, et tout particulièrement l'arbre de rue, comme moyen privilégié de structuration ou de renforcement de la trame urbaine et des paysages.

Comment? En tenant compte du caractère et du potentiel de l'espace urbain à conserver, à intégrer ou à créer.

- Conserver l'historique et guider les différents types d'interventions sur la végétation.

Comment? En constituant un document de référence destiné à cette fin.

Les utilisateurs

- Les planificateurs, en vue d'établir des paramètres de développement.
- Les gestionnaires du patrimoine arboricole, pour planifier et encadrer les activités d'entretien.
- Les citoyens, pour mieux comprendre et mettre en perspective les interventions municipales sur les arbres publics.



Comment créer un bon voisinage entre les arbres et les infrastructures aériennes et souterraines ?

- En établissant des mécanismes de coordination et d'encadrement des travaux et une logistique des interventions sur le domaine public qui tiennent compte des éléments naturels et paysagers pendant la conception des plans des réseaux d'infrastructures.

Dans cette perspective, la Ville de Montréal désire renforcer le rôle et la responsabilité des entreprises d'utilité publique (Hydro-Québec, Gaz Métro, etc.) pour favoriser une utilisation plus rationnelle des trottoirs, des voies de circulation et de l'espace souterrain. Cette action est incluse dans le Plan d'urbanisme de Montréal.

- En privilégiant la distribution électrique et câblée souterraine afin, entre autres, de libérer l'espace aérien pour la croissance des arbres.

À cet effet, la Ville de Montréal élaborera un règlement rendant obligatoire la distribution électrique et câblée souterraine dans les secteurs nouvellement urbanisés. Cette action est déjà inscrite au Plan d'urbanisme de Montréal.

- En privilégiant, dans la mesure du possible, la plantation des arbres de rue en parterre plutôt que sur trottoir ou en banquette.

Le sol des parterres est relativement libre de contraintes souterraines et favorise grandement la croissance des racines.

Pour les nouvelles plantations : des critères à établir et à respecter

Action 3 : la Ville et ses arrondissements effectueront les nouvelles plantations d'arbres en respectant certains critères préétablis, et ce, afin d'assurer la pérennité du patrimoine arboricole.

Il importe d'agir avant tout sur les conditions de survie des arbres nouvellement plantés plutôt que de définir des objectifs quantitatifs. Les efforts que la Ville et ses arrondissements feront pour planter des arbres de qualité aux bons endroits et pour leur offrir les meilleures conditions de survie auront inévitablement, à moyen et long terme, des impacts sur l'accroissement du patrimoine arboricole, mais aussi sur le renforcement du caractère identitaire du paysage de Montréal.

• Diversifier davantage les essences d'arbres

La Ville et ses arrondissements verront à accroître la diversité des essences d'arbres au moment d'effectuer de nouvelles plantations. Cet objectif sera clairement formulé dans le plan arboricole de tout arrondissement où le manque de diversité est déterminé comme un enjeu réel.

La biodiversité végétale est la seule réponse efficace, économique et durable à tous les problèmes de pathologie végétale, pour toutes les espèces et dans tous les milieux. Elle favorise la stabilité écologique en réduisant les populations d'insectes et les sources de maladies pouvant causer des infestations et des épidémies. En plus d'assurer une meilleure viabilité des arbres, elle permet de réduire les frais liés à leur entretien, à leur remplacement et à l'utilisation de pesticides.

La diversification des essences aide également à consolider et à modeler les paysages en formes, en couleurs et en rythmes. Par exemple, l'utilisation de conifères, peu allergènes, dans les espaces propices, notamment pour créer un écran visuel le long des voies ferrées et des autoroutes ou dans les parcs, permet d'améliorer la qualité de vie et d'embellir les lieux publics à longueur d'année.

• Assurer la cohabitation harmonieuse des plantations et des infrastructures

La Ville de Montréal et ses arrondissements s'emploieront à ce que les travaux touchant le domaine public tiennent davantage compte du paysage urbain environnant.

Cette préoccupation figure dans le Plan d'urbanisme de Montréal, adopté le 23 novembre 2004. À cet effet, certains principes de base ont été adoptés pour l'aménagement du domaine public, dont celui de « maximiser la plantation d'arbres lorsque le contexte le permet, tout en garantissant les conditions requises et l'espace souterrain nécessaire à leur saine croissance ».

En d'autres termes, au moment de la réfection d'une rue ou de la planification d'une nouvelle rue, les besoins des arbres existants ou à venir devront être considérés de manière à assurer une cohabitation harmonieuse entre les arbres et les infrastructures aériennes et souterraines, lesquelles sont de plus en plus nombreuses.

• Agrandir les fosses des arbres de rue

La Ville et ses arrondissements adopteront de nouvelles pratiques de plantation afin de maximiser la saine croissance des arbres.

Les nouvelles fosses de plantation devraient idéalement comporter un volume minimal de 5 m³ d'un sol permettant une croissance appropriée du système racinaire. Lorsque cette pratique est impossible, une autre technique permettant le développement des racines pourra être utilisée (ex. : mélange terre-pierres).

Pour la protection des arbres publics : de nouvelles règles

Action 4 : la Ville de Montréal et ses arrondissements visent avant tout la conservation et la protection de leur patrimoine arboricole.

Face à l'abattage, la Ville et ses arrondissements favoriseront les solutions de rechange, telles la relocalisation d'un arbre ou, en concertation avec le promoteur, la modification d'un projet. Toutefois, l'abattage pouvant s'avérer inévitable dans certains cas, des règles internes seront établies pour superviser la coupe de ces arbres. Il faudra s'assurer qu'un nombre équivalent d'arbres seront plantés.

• Règles d'abattage et mécanismes de coordination sur le domaine public

La Ville de Montréal et ses arrondissements préconisent l'établissement de règles d'abattage et de mécanismes de coordination entre les services corporatifs ou d'arrondissement. Par exemple, l'abattage d'un arbre sur un terrain public devrait faire l'objet d'une demande d'abattage, tout comme il l'est sur un terrain privé. Cette demande serait documentée et autorisée par le responsable de l'horticulture d'un arrondissement, en fonction du plan arboricole qui précisera les interventions à effectuer concernant le patrimoine arboricole de cet arrondissement.

L'abattage d'un arbre public doit se limiter à des raisons justifiables : mort, maladie, dépérissement, danger, obstacle incontournable à un projet, espèces indésirables dans les boisés urbains (ex. : nerprun, érable de Norvège), nuisance à la croissance ou au développement d'un arbre voisin.

Afin de minimiser, dans l'avenir, l'abattage des arbres, la Ville et ses arrondissements prêteront attention au choix des essences plantées. Il y a lieu de favoriser, dans la mesure du possible, la plantation d'essences indigènes dont le pollen est moins allergène.

• Devis standardisés

La Ville et ses arrondissements, en tant que gestionnaires exemplaires, sont responsables des gestes illicites et des dommages pouvant être faits par leur personnel ou leurs sous-traitants, à l'occasion de travaux effectués sur le domaine public.

Afin de contrer ces problèmes, la Ville et ses arrondissements favoriseront l'intégration, dans le devis de construction, de clauses spécifiques concernant la protection des arbres existants, engageant ainsi la responsabilité du sous-traitant, et prendront les mesures nécessaires pour faire respecter ces clauses.

• Règles et procédures de compensation en cas de dommages causés aux arbres

La Ville de Montréal et ses arrondissements établiront des procédures de compensations financières pour les dommages causés aux arbres pendant des travaux de déneigement ou par négligence.

Les mesures de compensation financière devront correspondre à la valeur monétaire de l'arbre endommagé ou mortellement blessé et devront être systématiquement appliquées lorsque la preuve sera établie contre un individu ou une entreprise. L'objectif d'une telle mesure consiste à réduire le nombre d'accidents causés aux arbres et aux plantations en imputant la responsabilité financière aux contrevenants concernés.





Le suivi des nouvelles plantations inclut :

- Une irrigation régulière et au besoin, selon la situation;
- La fertilisation, au besoin;
- Le maintien d'une structure adéquate et correspondant à l'espèce;
- Une répartition verticale et radiale des branches charpentières;
- Le rehaussement du houppier et le dégagement des obstacles au moyen d'un élagage régulier;
- La vérification du tuteur et des cour-roies;
- Le désherbage et l'entretien de la cuvette d'arrosage;
- L'enlèvement des branches brisées, malades, mortes ou nuisibles.



Le cahier des spécifications des nouveaux espaces publics devrait comprendre, entre autres :

- Le concept sous-jacent à l'aménagement paysager du site;
- Les indications visant la préservation du caractère du site;
- La répartition spatiale des volumes;
- Le rythme des interventions à mener ultérieurement;
- La gamme des arbres de substitution;
- Les modalités relatives aux rénovations urgentes.

Trois types d'entretien pour trois types de besoins

Action 5 : la Ville de Montréal et ses arrondissements élaboreront des programmes d'entretien pour les arbres du domaine public, dans le but de maintenir en bon état le patrimoine arboricole montréalais.

• Un programme d'entretien pour les arbres de rue nouvellement transplantés

Pour son territoire, chaque arrondissement mettra en place un programme d'entretien, d'irrigation et de suivi des jeunes arbres de rue durant les quatre années suivant leur plantation. C'est au cours de cette période que les arbres surmontent normalement le choc de la transplantation. Pour éviter la mortalité, un suivi régulier des nouveaux arbres est donc absolument nécessaire.

• Un programme d'entretien pour les arbres matures sur rue

Les arrondissements établiront des programmes d'entretien pour les arbres matures sur rue, essentiels à leur santé et à leur longévité.

Pour vivre sainement, un arbre mature sur rue exige :

- Le maintien de sa structure;
- Le rehaussement du houppier et le dégagement des obstacles au moyen d'un élagage régulier;
- L'enlèvement des branches brisées, malades, mortes ou interférentes;
- Une irrigation appropriée dans les situations de stress hydrique;
- Un sol nourricier correspondant aux besoins de chaque espèce;
- Suffisamment d'espace pour le développement complet des racines et des tiges;
- Une protection adéquate et constante contre les blessures causées par l'homme, en particulier pendant les travaux de déneigement.

• Un programme d'entretien pour les nouveaux parcs et places publiques

La Ville de Montréal et ses arrondissements élaboreront un programme d'entretien des arbres dès la planification et la conception des parcs et des places publiques. Un cahier de spécifications devra être élaboré à cet effet.

La conception d'un parc ou d'une place publique repose sur une vision de ce que sera ce lieu à maturité (évolution temporelle et dynamique des espaces). Il est donc indispensable de connaître cette vision et les concepts qui l'ont inspirée pour pouvoir intervenir en connaissance de cause et avec efficacité.



5.2 L'ARBRE PRIVÉ ET LA RESPONSABILITÉ CITOYENNE

Qu'il s'agisse d'individus, d'entreprises, de commerces, d'organismes ou d'institutions, tous doivent agir de façon responsable à l'égard des arbres. Les arrondissements édicteront de nouvelles règles pour aider les citoyens à préserver les arbres situés sur les terrains privés. La Ville et ses arrondissements se chargeront aussi de sensibiliser les Montréalais à leur patrimoine arboricole.

De nouvelles règles pour mieux protéger les arbres

• L'abattage des arbres sur les terrains privés

Action 6 : les arrondissements adopteront ou modifieront, si ce n'est déjà fait, leurs règlements d'urbanisme sur l'abattage des arbres privés.

Échéance : d'ici 2006.

Les arrondissements ont la responsabilité de réglementer l'abattage des arbres sur les terrains privés. Cependant, dans le document complémentaire de son Plan d'urbanisme, la Ville de Montréal a adopté, en novembre 2004, des règles et des critères d'abattage dont tous les arrondissements doivent tenir compte dans leur réglementation.

Selon ces règles et critères, tout citoyen, toute entreprise ou toute institution désirant abattre un arbre situé dans la cour avant d'un terrain construit ou sur un terrain vacant devra nécessairement obtenir un permis ou un certificat d'autorisation de son arrondissement. L'autorisation ne sera accordée que pour des raisons similaires à celles qui sont invoquées pour les arbres publics : mort, maladie irréversible, dommage à un bien, localisation dans l'aire d'implantation d'une construction ou à proximité de celle-ci.

Au-delà des obligations contenues dans le document complémentaire du Plan d'urbanisme de Montréal, et selon les problématiques particulières qu'ils connaissent sur leur territoire respectif, il serait souhaitable que les arrondissements renforcent les règles d'abattage sur l'ensemble des terrains privés en s'assurant que pour chaque abattage autorisé, il y ait au moins une plantation. En cas d'abattage illicite, il y aurait lieu également que ceux-ci fixent une amende dissuasive ou une obligation de remplacement et de remise en état des lieux. Il serait aussi pertinent et souhaitable que les arrondissements régissent « l'élagage sévère » dans le but de minimiser les pertes d'arbres causées par ce geste.

Par ailleurs, la Ville et ses arrondissements accroîtront leurs activités d'information et de sensibilisation ayant trait au développement et à la conservation du patrimoine arboricole montréalais, tant public que privé. Informés et sensibilisés quant aux règles d'abattage et aux techniques d'élagage, les propriétaires pourront mieux respecter cet encadrement et, de la sorte, contribuer davantage à la protection et au maintien de cette richesse collective.



- **La protection des arbres pendant les travaux de construction**

Action 7 : les arrondissements prendront, si ce n'est déjà fait, des dispositions pour protéger les arbres et leurs racines pendant les travaux de construction ou exiger la plantation d'arbres lors d'une nouvelle construction.

Échéance : d'ici 2006.

Le document complémentaire du Plan d'urbanisme contient des dispositions portant sur la protection des arbres et de leurs racines pendant les travaux de construction. Toutefois, et bien que ce document ne le précise pas, il serait souhaitable que les arrondissements responsabilisent davantage les propriétaires en imposant aux contrevenants soit une amende, soit une obligation de remplacement ou de remise en état des lieux.

Une demande de permis de construction devrait aussi faire état de la présence d'arbres sur le chantier ou à proximité. Lorsqu'il y a des arbres, surtout s'ils sont remarquables, des mesures de conservation et de protection particulières devraient être exigées. L'arrondissement pourrait même demander une modification du plan de construction. De plus, un mécanisme de cautionnement devrait être établi à l'égard de l'entrepreneur.

Par ailleurs, conformément aux dispositions du document complémentaire du Plan d'urbanisme, les arrondissements intégreront dans leur réglementation d'urbanisme des exigences entourant la plantation d'arbres lors de la construction ou de l'agrandissement d'un bâtiment. Il y aura lieu, dans la mesure du possible, de favoriser la plantation d'essences indigènes dont le pollen est moins allergène.

- **La protection des peuplements d'arbres rares, matures, centenaires ou d'intérêt local dans les nouveaux projets de développement (incluant les peuplements forestiers d'intérêt)**

Action 8 : les arrondissements intégreront dans leurs règlements d'urbanisme les dispositions prévues par le document complémentaire du Plan d'urbanisme de Montréal. Ces dispositions stipulent, entre autres, qu'un projet de construction ou d'agrandissement situé dans un bois (défini à la carte 2.6.3 du Plan d'urbanisme) non compris dans un écoterritoire doit maximiser la conservation des arbres présentant un grand intérêt écologique ou esthétique.

Échéance : d'ici 2006.

La Ville de Montréal veut protéger les peuplements rares, matures, centenaires ou d'intérêt local qui, compte tenu de leur superficie, de leur isolement ou d'autres caractéristiques, ne font pas partie des secteurs désignés par la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels.





Les principales tâches du futur comité multidisciplinaire sur les arbres remarquables

- Faire l'inventaire, pour chaque arrondissement, des arbres remarquables situés sur les domaines public et privé, incluant des fiches descriptives et des photos;
- Établir l'arbre remarquable comme élément patrimonial naturel;
- Définir des critères d'identification, notamment :
 - L'âge
 - La dimension et la forme – un arbre exceptionnellement gros pour son espèce
 - La rareté – un arbre peu répandu sur l'île de Montréal
 - La beauté – un arbre particulièrement beau (forme, endroit où il pousse, port, etc.)
 - L'histoire – un arbre qui s'inscrit dans le patrimoine historique et culturel
- Sensibiliser la population à la présence de ces individus exceptionnels;
- Définir des critères de remplacement tenant compte des nouvelles conditions environnementales, dans le cas des arbres morts;
- Déterminer des critères d'identification communs pour l'ensemble du territoire montréalais;
- Établir une zone de protection de l'arbre remarquable comprenant :
 - Un périmètre de sécurité pour les travaux de construction, de rénovation et d'aménagement paysager
 - Un périmètre de protection autour de l'arbre afin de prévenir le piétinement et le tassement du sol
 - Des champs de visibilité (vues sur ces arbres).

5.3 L'ARBRE TANT PUBLIC QUE PRIVÉ : LES ACTIONS PLUS GLOBALES

Création d'un programme de reconnaissance, de protection et de sensibilisation pour les arbres remarquables privés et publics

Action 9 : la Ville de Montréal élaborera un programme municipal de reconnaissance et de protection des arbres remarquables de l'île comprenant, notamment, les mesures de préservation requises selon l'importance de l'arbre.

Les arbres remarquables constituent une richesse souvent méconnue et négligée. La Politique du patrimoine de la Ville de Montréal reconnaît d'ailleurs que ces arbres font partie intégrante du patrimoine paysager et que leur préservation contribue à maintenir vivante la mémoire collective. Au même titre que les monuments historiques et patrimoniaux, ils doivent être protégés.

La Ville de Montréal préconise donc la création d'un comité multidisciplinaire d'experts chargé d'établir un mécanisme de reconnaissance et de classement qui favoriserait la mise en valeur des arbres remarquables.

Montréal entend aussi souligner par une mention spéciale les efforts particuliers de citoyens en vue de protéger un arbre ou de développer le patrimoine arboricole de la ville. En ce qui concerne précisément les arbres remarquables, elle mettra sur pied un concours annuel mettant en valeur un arbre d'automne remarquable.

Plus de recherche, pour mieux connaître l'arbre en ville

Action 10 : la Ville de Montréal poursuivra et développera son programme de recherche appliquée portant sur des éléments importants pour la sauvegarde et l'amélioration du patrimoine arboricole montréalais.

Les sommes investies dans la recherche sont indispensables au maintien du patrimoine arboricole de Montréal, dont l'actif représente près de 700 millions de dollars. Ces investissements permettront de réduire les importants frais récurrents que la Ville et ses arrondissements doivent assumer, notamment lorsque des arbres sont perdus dans les premières années de plantation et qu'ils doivent être remplacés. Chaque nouvel arbre coûte à Montréal plus de 1 000 \$ en frais d'acquisition, de plantation et d'entretien durant les quatre années suivantes.

Reconnaissant l'importance de ce patrimoine urbain, la Communauté européenne a, par exemple, investi 10 millions de dollars, de 1997 à 2002, dans la recherche scientifique et technique sur les forêts et les arbres des villes.

Afin d'assurer à long terme la protection et le développement de l'arbre, en accord avec les principes du développement durable, la Ville de Montréal entend poursuivre et accroître ses activités de recherche novatrice. Elle se donne même pour but de devenir une plaque tournante de ce type de recherche à l'échelle nationale et internationale. Conséquemment, Montréal continuera à élaborer des protocoles de recherche pour simplifier les processus et rendre plus efficiente la gestion des arbres urbains.

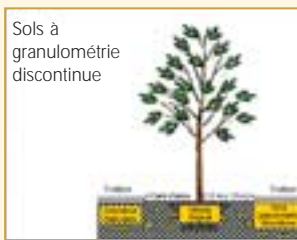




Un exemple de recherche appliquée sur les arbres urbains : les sols à granulométrie discontinue

Depuis 1999, la Ville de Montréal s'associe avec les universités de Sherbrooke et McGill pour concevoir de nouveaux mélanges de sols performants.

Ces mélanges permettent la croissance racinaire hors de la zone du carré de plantation, ce qui contribue à la croissance et à la survie de l'arbre.



Mise en place, en 2001, d'un sol à granulométrie discontinue pour une plantation d'arbres sur le boulevard De Maisonneuve.



Dans cette perspective, la Ville entend donc :

- Poursuivre ses recherches appliquées en cours telles que la définition des zones de contraintes de croissance pour les arbres urbains, la recherche sur le développement racinaire des arbres en carrés de trottoir, la modélisation par projection de la croissance des arbres, etc.;
- Favoriser les échanges avec d'autres municipalités du Québec et d'ailleurs, sous forme de stages ou de missions d'études, afin d'évaluer les techniques utilisées et le potentiel de transferts technologiques;
- Susciter des partenariats avec les instituts et les centres de recherche universitaires québécois, canadiens, américains et européens;
- Assurer le rayonnement international de la Ville par la publication des résultats de ses recherches;
- Assurer le rayonnement national de la Ville par son implication dans des groupes et des réseaux décisionnels à l'échelle canadienne;
- Diffuser les connaissances aux décideurs municipaux, au personnel de la Ville et aux citoyens, pour susciter une réflexion sur l'arbre urbain et, le cas échéant, transmettre de nouvelles technologies aux arrondissements;
- Favoriser la collaboration et la synergie entre les services corporatifs et les arrondissements.

Une communauté bien informée et sensibilisée

Action 11 : la Ville de Montréal accroîtra ses activités d'information et de sensibilisation en vue de favoriser l'adhésion de tous — citoyens, promoteurs, services corporatifs, arrondissements ainsi que partenaires privés, institutionnels et associatifs — à la cause du développement et de la protection du patrimoine arboricole.

La Ville reconnaît le citoyen comme intervenant de premier plan dans le développement et la conservation des arbres urbains tant publics que privés. Elle entend donc accroître la visibilité des interventions exemplaires et mettre à profit la connaissance et la vigilance du citoyen pour préserver ces arbres.

La Ville informera le citoyen de ses propres responsabilités à l'égard des arbres ainsi que de la mise en œuvre de la *Politique de l'arbre* au moyen d'outils de communication tels que dépliants ou brochures et par l'intermédiaire de son site Internet.

Dans cette optique, la Ville invite les médias à poursuivre et à accentuer leurs actions de promotion et de diffusion des connaissances en arboriculture et les incite à alimenter la réflexion collective sur le patrimoine arboricole montréalais.

Par ailleurs, la Ville de Montréal souhaite collaborer au développement de ce capital avec certains partenaires institutionnels ou associatifs, tels :

- Le réseau scolaire montréalais (opérations de sensibilisation destinées tout particulièrement aux enfants);
- Le milieu associatif, pour mener des activités de diffusion, pour favoriser l'émergence et l'action d'organismes voués à la conservation et à la mise en valeur de l'arbre dans les quartiers qui en sont dépourvus et pour soutenir les initiatives en matière de conservation, d'éducation et de diffusion.





La Ville compte de nombreux partenaires, sociétés et institutions, qui peuvent tous, à leur façon, contribuer au développement d'une vision collective de même qu'à la conservation et à la mise en valeur des arbres. Dans cette perspective, elle entend :

- Renforcer le rôle et les responsabilités des citoyens institutionnels et des différentes entreprises d'utilité publique, notamment Hydro-Québec et Gaz Métro, ainsi que revoir leurs façons de faire (établissement de nouvelles règles d'élagage, révision du rythme et des techniques d'élagage, etc.) afin de protéger le patrimoine arboricole de Montréal;
- Encourager les actions visant la protection des arbres dans l'industrie de la construction;
- Inviter ses partenaires qui sont de grands propriétaires à planifier leur développement, en collaboration avec elle.

Au sein même de l'appareil municipal, un effort accru de sensibilisation paraît nécessaire. À cet égard, la Ville veut :

- Former le personnel municipal appelé à renseigner et à informer le public;
- Sensibiliser les décideurs municipaux à l'importance et au rôle de l'arbre;
- Créer des mécanismes de formation continue pour l'ensemble du personnel intervenant en arboriculture et en aménagement du territoire.

Enfin, le partage de la connaissance et de l'information entre les services corporatifs et les arrondissements représente un autre défi. Pour le relever, la Ville s'emploiera à :

- Faciliter, pour tous les services corporatifs, l'accès à l'ensemble des plans, des politiques, des programmes, des règlements et des études et coordonner leurs actions, dans un souci de cohérence et de complémentarité;
- Multiplier les occasions d'échanger des connaissances et de travailler en collaboration.





Conclusion

Tous unis autour de l'arbre

La *Politique de l'arbre de Montréal* a été produite grâce au précieux concours des arrondissements et de plusieurs services corporatifs. Il est indispensable que cette collaboration se poursuive au cours des prochaines années, car de nombreux aspects de la politique exigent, pour être mis en œuvre, un travail concerté et une vision partagée.

Il apparaît également primordial de consolider et de valoriser l'expertise municipale relative à l'arbre urbain. À cette fin, la Ville s'emploiera à maintenir, dans les services corporatifs, une masse critique d'expertise apte à planifier et à coordonner l'ensemble des activités de recherche ainsi qu'à conseiller et à soutenir les arrondissements. Elle s'assurera que des liens de complicité et de complémentarité seront maintenus et renforcés entre les experts des services et ceux des arrondissements. De la même manière, la Ville continuera de développer et de faire connaître l'expertise municipale.

De façon tout aussi importante, l'administration municipale misera sur les Montréalaises et les Montréalais pour faire de l'arbre urbain un compagnon de vie, dont ils prendront à cœur la santé et l'avenir.

L'arbre montréalais mérite non seulement d'être protégé et préservé, mais aussi d'être étudié et mieux exploité. Et tout cela peut être mené dans la collégialité et la solidarité, car l'arbre a cette autre vertu d'être rassembleur !



REMERCIEMENTS

Gérald Tremblay

Maire de Montréal

Helen Fotopulos

Membre du comité exécutif, responsable du mont Royal, des espaces verts et bleus, des parcs, des Muséums nature de Montréal et de la condition féminine

Lynn Duranceau

Conseillère politique – mont Royal, espaces verts et bleus, parcs, Muséums nature de Montréal et condition féminine

Coordination

Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle

- Rachel Laperrière, directrice générale adjointe

Direction des sports, des parcs et des espaces verts

- Pierre Bouchard, directeur

Équipe de pilotage — Direction des sports, des parcs et des espaces verts

- Gaétane Bégin, chef de division
- Christiane Desjardins, conseillère en aménagement
- Michel Devoy, chef de division
- Normand Julien, chef de section
- Pierre Jutras, agronome
- Martial Larose, chef de division
- Daniel Lauzon, architecte paysagiste
- Mario Masson, chef de section
- Pierre-Émile Rocray, ingénieur forestier
- Monique Tessier, conseillère en aménagement

Collaborateurs de premier plan

- Sylvie Béclair, agente technique en horticulture/arboriculture, arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension
- Pierre Brochu, chef de division, arrondissement du Sud-Ouest
- Raymond Carrière, directeur adjoint travaux publics, arrondissement de Saint-Laurent
- Jean-Claude Cayla, conseiller en aménagement, Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine
- François Chaput, agent technique en horticulture/arboriculture, arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville
- Claire Charbonneau, chef de division, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie
- Stéphane Conant, chargé de projets, Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine
- Daniel Desjardins, chef de division, arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension
- Raymond Develey, contremaitre, arrondissement de Verdun
- Anne-Marie Dion, contremaitre, arrondissement de Lachine
- Monique Duplantis, contremaitre, arrondissement de Dorval–L'Île-Dorval
- Michel Fachinetti, chef de division, arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve
- Gilles Ferragne, chef de division, arrondissement de Saint-Léonard
- Michel Gagné, chef de division, arrondissement de Ville-Marie
- Angelo Géromin, contremaitre, arrondissement de Saint-Laurent

- Gaétan Gingras, contremaitre, arrondissement de Beaconsfield–Baie d'Urfé
- Luc Gosselin, chef de division, arrondissement du Plateau Mont-Royal
- Pierre Gravel, chef de division, Service des infrastructures, du transport et de l'environnement
- Carole Guilbault, technicienne en horticulture, arrondissement d'Anjou
- Jean Lamothe, chef de section, arrondissement de Kirkland
- Ronald Laurin, chef de section, arrondissement de Saint-Léonard
- Charles A. Larivière, contremaitre, arrondissement de Pierrefonds-Senneville
- Serge Lemarbre, chef de division (retraité), arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles–Montréal-Est
- Joseph Licata, chef de division, arrondissement de Pointe-Claire
- Danielle Lussier, conseillère en planification, Service des infrastructures, du transport et de l'environnement
- Sylvain Mailhot, contremaitre, arrondissement de Montréal-Nord
- Diane Mc Maniman Pagé, chef de division, arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville
- Michel Ouellette, chef de division, arrondissement de Côte-Saint-Luc–Hampstead–Montréal-Ouest
- Christine Pagé-Boegner, architecte paysagiste, arrondissement de Verdun
- Bruno Paquet, chef de division, arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce
- Claudette Savaria, horticultrice, arrondissement de Westmount
- Cécile Paquette, inspectrice en horticulture, arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve
- Claire Picotte, inspectrice en horticulture, arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville
- Josée Racicot, avocate 1, Affaires Corporatives
- Carole Tremblay, agente technique en horticulture/arboriculture, Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle
- Marie Verdy, contremaitre, arrondissement d'Outremont
- Alain Verner, chef de division, arrondissement de Dollard-Des-Ormeaux–Roxboro

Autres collaborateurs

- Commission du Conseil sur le développement culturel et la qualité du milieu de vie
- Direction des communications et des relations avec les citoyens
- Direction des travaux publics des arrondissements
- Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine
- Service des infrastructures, du transport et de l'environnement

